



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement du Grand Est**

**Arrêté Préfectoral SPRNH 2025-2
autorisant Électricité de France au titre du Code de l'Énergie à réaliser
des travaux de réfection du parement amont de digue en rive droite du
grand canal d'Alsace sur le bief d'Ottmarsheim**

**Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code de l'énergie et notamment son livre V et l'article R. 521-38 ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 211-1 ;
- Vu le décret du 9 novembre 1956 relatif à l'aménagement et l'exploitation de la chute d'Ottmarsheim, sur le Rhin dans le département du Haut-Rhin ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'arrêté du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature à M. Marc Hoeltzel, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, en date du 17 février 2025 ;
- Vu l'arrêté DREAL-SG-2025-8 du 17 février 2025 portant subdélégation de signature du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est ;
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin Meuse 2022-2027 approuvé par la Préfète Coordinatrice de Bassin le 18 novembre 2022 ;
- Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) III Nappe Rhin approuvé par le Préfet de la région Alsace et du Bas-Rhin, et le préfet du Haut-Rhin, le 1^{er} juin 2015 ;
- Vu le dossier d'exécution transmis en date du 19 mars 2025 par EDF en vue d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de réfection du parement amont de digue du grand canal d'Alsace sur le bief d'Ottmarsheim, complété par les éléments transmis en date du 24 avril 2025 et du 29 avril 2025 ;